



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 3484

## Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme sur les graves violations des droits de l'homme au Tchad. La France est liée à ce pays par un accord prévoyant une aide pour former et équiper les régiments de l'armée et pour former la police. Malgré le changement de gouvernement, les violations des droits de l'homme ont continué. Sans contrôle sur la destination et l'utilisation de son aide, la France cautionnerait ainsi une situation où les forces de sécurité torturent, procèdent à des arrestations arbitraires et pratiquent des exécutions extra-judiciaires. Elle demande donc de quelles garanties s'entoure le gouvernement français pour prévenir un détournement de l'assistance fournie.

## Texte de la réponse

Le Tchad est caractérisé par une grande diversité ethnique et culturelle. Il connaît une instabilité politique et a vécu depuis son indépendance, en 1960, de nombreux affrontements, parfois sanglants. Le respect des droits de l'homme n'y est pas toujours assuré. Les violences tragiques survenues cet été à Chokoyam, dans l'est du pays, puis peu après à N'Djamena, ont amené notre pays à affirmer une fois encore sa préoccupation et à intervenir auprès des autorités tchadiennes. Les accords de coopération, civile et militaire, entre la France et le Tchad ont permis, cependant, à ce pays de connaître certains progrès, et l'action de la France s'est toujours exercée dans le sens du respect des droits de l'homme. C'est tout particulièrement le cas en matière d'aide à la formation de l'armée et de la police. Il a été constaté que le comportement des unités où notre coopération s'est exercée s'est amélioré aussi en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Par ailleurs, notre assistance a toujours fait l'objet de garanties concernant sa destination et son utilisation, comme c'est d'ailleurs le cas pour tous les États avec lesquels la France coopère.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Hostalier Françoise](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3484

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** action humanitaire et droits de l'homme

**Ministère attributaire :** action humanitaire et droits de l'homme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1993, page 1859

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3643